

PROGRAMME

PUBLIC :

Secrétaires et assistants exerçant en établissements ou services médico-sociaux et associations tutélaires

OBJECTIFS :

- ⇒ Mieux comprendre la nouvelle réforme 2019, ce qu'elle a changé dans les pratiques professionnelles et dans les relations avec les personnes protégées
- ⇒ Développer des repères communs avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

CONTENU :

Module 1 - Le cadre juridique – 2 jours

- ⇒ Ce que la réforme a apporté
- ⇒ Les différentes mesures de protection
- ⇒ Les nouveaux outils, la place des écrits
- ⇒ Les droits des personnes protégées, le droit à l'information
- ⇒ Les nouvelles fonctions du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Module 2 - Les relations avec les tiers – 1 jour

- ⇒ Avec les juges
- ⇒ Avec les partenaires
- ⇒ Avec les MJPM

Module 3 - La connaissance des publics - 2 jours

- ⇒ Les pathologies, la maladie psychique, les addictions
- ⇒ Les conduites à tenir en cas de situations difficiles : danger, urgence

Module 4 - La fonction de secrétaire/assistant tutélaire – 1 jour

- ⇒ La discrétion et la confidentialité
- ⇒ Le dossier de la personne protégée, son archivage

DUREE :

36 heures (6 jours) ou formation modulaire

DATES ET LIEU DE FORMATION :

MODULE 1 : 14 ET 15 SEPTEMBRE 2020

MODULE 2 : 29 SEPTEMBRE 2020

MODULE 3 : 15 ET 16 OCTOBRE 2020

MODULE 4 : 20 NOVEMBRE 2020

CEFRAS Site Angers

35 rue de la Barre

49000 ANGERS

Contact: formationcontinue@cefras.com

02.41.49.00.95

FORMATEURS :

Professionnels du secteur tutélaire

TARIF :

135€ / jour par personne

